



UN-HABITAT

**Intervention de M. Daniel Biau
Directeur Exécutif Adjoint
à la Conférence Mondiale
Sur la Réduction des Catastrophes**

Kobé, Japon
19 janvier 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chefs de délégations et collègues,

Au nom d'ONU-HABITAT, l'agence des Nations Unies pour les villes et les autres Etablissements Humains, je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde sympathie envers les gouvernements et les populations affectés par les terribles événements du 26 décembre dernier. Cette tragédie illustre une fois encore **la vulnérabilité** des établissements humains.

Je voudrais aussi féliciter le gouvernement du Japon pour avoir organisé la conférence de Kobé, 10 ans après la séisme meurtrier qui a frappé la belle ville qui nous accueille. L'appui du Japon aux victimes du Tsunami est bien dans la tradition de générosité de ce pays qui est à l'avant-garde du combat pour la réduction des catastrophes naturelles.

En quelques mots je souhaite à présent vous parler de la politique d'ONU-HABITAT en matière de risques liés à l'urbanisation accélérée que connaît aujourd'hui notre planète. Cette urbanisation est à la fois nécessaire, inévitable et irréversible. Les villes sont les moteurs de la croissance économique et du développement social. Elles sont des lieux d'opportunités et d'innovation. Mais elles sont aussi des lieux où se concentrent les **risques majeurs** de notre époque. La pauvreté, la pollution, la violence, les maladies hydriques constituent de plus en plus des éléments caractéristiques du développement urbain, particulièrement en Afrique et en Asie. **Ces risques n'ont rien de naturel.** Ils conduisent à des catastrophes qui pourraient être évitées. La refonte des politiques de développement et l'amélioration de la gouvernance urbaine sont selon nous les conditions essentielles de la prévention et de la réduction des risques urbains.

Concrètement que recommandons-nous?

Tout d'abord nous considérons que **la pauvreté urbaine est le premier et plus important des désastres liés à l'urbanisation**. La moitié de la population urbaine des pays en développement, i.e. 1 milliard de personnes sur 2, s'entasse dans des bidonvilles insalubres, sans eau et assainissement dignes de ce nom. Comme indiqué dans la déclaration du Millénaire il est possible de s'attaquer à ce problème majeur de notre siècle et nous y travaillons avec de nombreux gouvernements. **La pauvreté est une catastrophe inacceptable.**

Deuxièmement, l'énorme demande de terrains urbains conduit les pauvres à occuper des zones dangereuses, inondables, instables, des zones en principe inconstructibles. Le rôle des gouvernements centraux et locaux est donc essentiel pour mettre en œuvre une **planification foncière** équilibrée et équitable. Les Plans d'Occupation des Sols doivent être conçus avec la participation des acteurs locaux, décourager l'utilisation des zones à risques et offrir des alternatives.

Troisièmement les règlements de construction doivent être tout à la fois réalistes et contraignants. On sait construire des bâtiments résistant aux séismes, aux cyclones et aux autres catastrophes mais cela demande des **investissements** financiers et des **qualifications** appropriées. A nouveau il s'agit là d'une question de politique et de gouvernance, d'établissement de priorités avec les partenaires concernés.

Quatrièmement, nous recommandons que la gestion des catastrophes soit décentralisée au niveau des autorités locales. Les risques urbains demandent des réponses complexes impliquant une grande coordination qui ne peut pas être assurée dans une capitale éloignée du terrain. **Les autorités locales** doivent être aidées à établir des plans locaux de prévention et à les tenir à jour.

Enfin et cinquièmement il faut aussi savoir utiliser les **nouvelles technologies**, les SIG, l'imagerie satellitaire, les systèmes d'alerte rapide ont permis de faire de grands progrès dans les pays riches. Les pays en développement doivent bénéficier de ces avancées. ONU-HABITAT fournit aussi une assistance dans ces domaines.

Mesdames et Messieurs,

ONU-HABITAT contribue également aux programmes de reconstruction après les catastrophes naturelles, technologiques ou politiques. Récemment nous avons établi un «cadre d'intervention pour la reconstruction durable », mettant l'accent sur le continuum entre action humanitaire à court terme et développement durable à long terme. Nous avons des accords de partenariat avec les autres agences des Nations Unies (SIRC, HCR, BCAH, PNUD, PNUE) et nous promovons des projets régionaux (par exemple pour les petites îles). En réponse au Tsunami nous appuyons les efforts de l'Indonésie, du Sri Lanka et d'autres pays dans cinq domaines :

- la réparation immédiate des dégâts sur l'environnement bâti,
- la restauration des services d'infrastructure,
- le logement d'urgence et à plus long terme,
- la préparation de nouveaux plans d'occupation des sols,
- le rétablissement de la vie économique locale.

Monsieur le Président,

Les villes sont sans doute **les plus complexes des organismes vivants** ! Elles évoluent, grandissent et parfois explosent. Les catastrophes urbaines peuvent être les plus tragiques. Les tremblements de terre de Mexico, El Asnam, Tangshan, Kobe et Bam pour ne citer qu'eux sont dans toutes les mémoires. Nous plaidons pour que les opérations de reconstruction incorporent toujours une dimension essentielle de prévention de catastrophes futures. Nous plaidons pour que les opportunités offertes par le développement urbain soient maximisées dans les domaines économique, social et environnemental; nous plaidons en un mot pour des villes **productives, inclusives et sûres**.

Moyennant une volonté politique accrue et une bonne gouvernance locale, nous sommes persuadés que les villes pourront devenir des acteurs clés dans la prévention, la gestion et la réduction des catastrophes. La coopération internationale peut et doit contribuer à relever ce défi majeur de notre millénaire urbain.

Je vous remercie.